

## PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 22 mai 2008

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Jeudi 22 mai 2008 à 19 heures  
Salle du conseil – Mairie de Bléré**

ORDRE DU JOUR :

- **Procès Verbal de la Précédente réunion**
- **Décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation de signature**
- **Comptes de Gestion :**
  - o **Budget Principal**
  - o **Budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et assimilés »**
  - o **Budget Annexe « ZA de Sublaines »**
  - o **Budget Annexe « Commerce de Cigogné »**
  - o **Budget Annexe « Ateliers Relais St Julien »**
- **Finances : Décision modificative n°1 au budget annexe « Commerce de Cigogné »**
- **Pays Loire Touraine : Révision du contrat régional de Pays 2006-2010**
- **Ateliers Relais / VEFA « Art de Vie »**
  - o **Choix des entreprises**
  - o **Adoption des plans de financement & demande de subvention**
- **REOM Déchets Ménagers et Assimilés :**
  - o **Avenant « Eco Emballages »**
  - o **Etude d'optimisation de service Déchets Ménagers : Choix du titulaire**
- **Aires d'Accueil des Gens du Voyage : autorisation de lancer la procédure d'appel à concurrence pour la gestion des aires**
- **Patrimoine / Gestion du Sport : convention type d'utilisation des structures sportives communautaires**
- **Autoroute A85 : 1 % Paysage / Avis sur le programme prévisionnel**
- **Questions diverses**

La Présidente,  
Jocelyne COCHIN

## SEANCE du 22 mai 2008

L'An deux mil huit, le vingt-deux mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en mairie de Bléré, sous la Présidence de Mme Jocelyne COCHIN, Présidente

**Etaient présents :**

**Athée sur Cher :** M. Robert PAPINEAU - Philippe VASLIN -

Absent excusé : M. PESTIE Jean - Pierre, pouvoir à M. Robert COLSON

**Bléré :** MM Jean-François DEJUST -Georges FORTIER (Arrivée à 19h20) -Robert GAUTHIER -Jean-Serge RAFEL - Mme Françoise BAROU

**Chenonceaux :** M. Michel LE GOFF

Absent excusé : M. Daniel CHAMPION, pouvoir à M. Jocelyn DURAND

**Chisseaux :** MM. Franck AUGIAS, Pierre BAUER.

**Cigogné :** M. Michel DUVAL - M. Gérard JACQUES

**Civray de Touraine** : M. Alain BERNARD - Mr Francis GELY.

**Courçay** : M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER.

**Dierre** : Mme Françoise PICARD.

Absent excusé : M. Max BESNARD, pouvoir à Mme Jocelyne COCHIN.

**Epeigné les Bois** : M. Michel MERGOT -

Absent excusé : M. Jean-Michel PRIEUR, pouvoir à M. Dominique HISBERGUE

**Francueil** : M. Jean-Louis CHERY -

Absent excusé : M. Jean-François LEPAGE

**La Croix en Touraine** : Mme Jocelyne COCHIN- M. Denis CHANTREL-

Absent excusé : M. Claude BUNET

**Luzillé** : M. Jacky GAUVIN - Mme Regina MERY

**Saint Martin le Beau** : MM Didier AVENET - Alain SCHNEL - Philippe VERNET.

**Sublaines**: MM Christian FOUASSIER -Laurent HARTMANN.

Elu excusé sans voix délibérative : M. Alain KERBRIAND - POSTIC.

Etait également présent : Eddy JORANDON.

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut débiter.**

**M. Gérard JACQUES est désigné secrétaire de séance**

### **1 - Approbation du procès verbal de la réunion du 25 avril 2008.**

Sans aucune remarque, les élus communautaires, à l'unanimité, acceptent le procès verbal de la précédente réunion.

### **2 - Décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation de signature.**

La Présidente expose les décisions prises en vertu de sa délégation de signature depuis la réunion du 25 avril 2008.

- 2008-024 : Mission SPS avec la Société ASCODIE pour la construction des Ateliers Relais - Coût HT 1917 €.

### **3 - Comptes de Gestion :**

- Budget Principal.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget principal 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007 lors du conseil communautaire du 30 janvier 2008,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2007,

2) Statuant sur l'exécution du budget 2007 en ce qui concerne les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les budgets annexes,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE, après en avoir délibéré à l'unanimité, que le compte de gestion de l'exercice 2007 du budget principal, dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

- Budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et assimilés ».

Le Conseil Communautaire, DECLARE, après en avoir délibéré à l'unanimité, que le compte de gestion de l'exercice 2007 du budget annexe « REOM Déchets Ménagers et assimilés », dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Budget Annexe « ZA de Sublaines ».

Le Conseil Communautaire, DECLARE, après en avoir délibéré à l'unanimité, que le compte de gestion de l'exercice 2007 du budget annexe « ZA de Sublaines », dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Budget Annexe « Commerce de Cigogné ».

Le conseil communautaire DECLARE, après en avoir délibéré à l'unanimité, que le compte de gestion de l'exercice 2007 du budget annexe « Commerce de Cigogné », dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Budget Annexe « Ateliers Relais St Julien »

Le conseil communautaire DECLARE, après en avoir délibéré à l'unanimité, que le compte de gestion de l'exercice 2007 du budget annexe « Ateliers Relais St Julien », dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 4 - Finances : Décision modificative n°1 au budget annexe « Commerce de Cigogné ».

Il s'agit d'une régularisation d'écritures. Nous avons perçu a tort sur le Budget Annexe « Commerce de Cigogné » une somme de 26 300 € de subvention de la Région, destinée normalement au Budget Principal. La perception nous demande de bien vouloir prendre une décision modificative permettant le transfert de cette somme au budget principal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n°1 au budget principal.

	Dépenses	Recettes
Article D 1312-90 Subvention de la Région	+ 26 300 €	
Article R 1312-90 Subvention de la Région		+ 26 300 €

#### 5 - Pays Loire Touraine : Révision du contrat régional de Pays 2006-2010.

Les projets concernant la CCBVC et inscrits au Contrat régional de Pays 2006-2010 sont les suivants :

- *Mise en place d'une aire de tir à l'arc à La Croix en Touraine.*

La Présidente fait remarquer que 2 estimatifs ont été demandés : l'un pour un terrain stabilisé, l'autre pour un terrain enherbé.

Le coût estimatif du projet le plus élevé s'élève à 207 0000 euros HT environ.

La Présidente ajoute que la décision sera prise par la Commission du Patrimoine bâti et par la Commission de la Gestion des sports.

- *Aménagement du site de Sublaines.*

Une subvention de 40% avec un plafond de 1 million d'euros a été accordée.

Madame Mery demande comment sont réparties les subventions. Madame Cochin répond que le Bureau du Pays définit une répartition proposée par la suite à la Région.

Madame Mery fait remarquer que l'avis de la Communauté de Communes n'intervient pas dans la décision. Monsieur Jacques répond que le Pays regroupe 6 Cantons et 7 Communautés de Communes. Chaque collectivité est représentée par des élus au sein du Bureau et du Conseil du Pays Loire Touraine.

Madame Cochin ajoute que pour le 3<sup>ème</sup> plan du Pays, il est prévu de travailler afin d'éviter l'éparpillement au niveau du nombre de subventions accordées. Néanmoins, le présent Contrat court encore sur 2 ans. Les travaux doivent être réalisés et payés avant la fin du contrat.

Monsieur Gauvin remarque que le dossier du Pays Loire Touraine est rédigé dans des termes plutôt complexes.

Madame Cochin propose de maintenir ce projet estimé à 1 100 000 euros HT.

- *Aménagement d'un itinéraire cyclable.*

Une subvention de 30% serait accordée sur un montant de 400 000 euros (itinéraire de la Vallée de l'Indre, d'Azay le Rideau à Chisseaux).

Par ailleurs, plusieurs lignes budgétaires sont ouvertes :

- *Projet d'aménagement d'un dispositif d'hébergement de groupe.*

Une subvention de 40% serait accordée.

- *Etudes stratégiques de développement touristique.*

Une subvention de 55% serait accordée.

- *Soutiens à l'immobilier d'entreprise.*

Une subvention de 55% serait accordée.

Monsieur Chantrel demande si de nouveaux projets sont à l'étude. Monsieur Jacques répond qu'une entreprise développant le photovoltaïque étudie la possibilité de s'installer sur le territoire de la CCBVC. Monsieur Gauvin demande si ce projet répond au PLU. Monsieur Jacques précise que les représentants de l'entreprise et les architectes des Bâtiments de France n'ont pas noté de problème particulier.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **PROPOSE** le maintien des deux projets inscrits au Contrat Régional de Pays Loire Touraine à savoir la Création d'un Jardin d'Arc à la Croix en Touraine, et la Création d'une Zone d'Activités sur l'échangeur autoroutier de Sublaines
- **PORTE**, après APS réalisé par le maître d'œuvre pour un terrain stabilisé, le budget prévisionnel de la création du Jardin d'Arc à la somme de 207 000 € HT
- **MAINTIEN** l'enveloppe financière attribuer à l'acquisition de terrains sur la ZA de Sublaines à savoir 1 100 000 € HT,
- **INSCRIT**, dans les enveloppes ouvertes, l'itinéraire cyclable (jalonnement) de Azay le Rideau à Chenonceaux via Loches, soit une dépense subventionnable de 12 000 € HT pour notre communauté de communes
- **DIT** que d'autres projets sont à l'étude et seront proposés à l'inscription lors de la révision prévue à mi parcours du Contrat Régional de Pays

## **6 - Ateliers Relais / VEFA « Art de Vie ».**

- o Choix des entreprises.

Après ouverture des plis et réunion de la Commission d'Appel d'Offres, le montant de l'opération s'élève à 464 296.97 euros HT.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE** la Présidente à signer l'ensemble des marchés concernant la construction d'un bâtiment Ateliers Relais à Bléré.

Lot 1 VRD	Sté Eiffage	98 333.85 euros HT.
Lot 2 Gros œuvre	Sté EBP	101 737.22 euros HT.
Lot 3 Charpente Couverture	Sté Piot	219 916.54 euros HT.
Lot 4 Menuiserie	Sté Henry	3 311.12 euros HT.
Lot 5 Isolation Plâtrerie	Sté Placeo	11 215.96 euros HT.
Lot 6 Sols souples	Sté SPP	4 784.02 euros HT.
Lot 7 Peintures	Sté Robin	5 312.39 euros HT.
Lot 8 Plomberie Sanitaires	Sté Chauvier	5 342.68 euros HT.
Lot 9 Electricité chauffage	Sté SNEF	14 343.19 euros HT.

- Adoption des plans de financement & demande de subvention.

La Présidente présente le plan de financement de l'opération.

## Plan de financement - 2 Ateliers Relais

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Architecte (5,90% des lots 1 à 9)	17 360,18 €			
Travaux VRD (lot 1)	62 186,33 €	Conseil Général	64 274,18 €	20%
Travaux Gros Œuvre (lot 2)	64 338,62 €			
Travaux Lots 3 à 9	167 715,32 €			
Frais de nettoyage du terrain	3 348,50 €	Pays Loire Touraine	32 137,09 €	10%
SPS	1 214,80 €			
Contrôle Technique	3 707,14 €			
Frais d'Appel d'Offre	1 500,00 €	Emprunt	224 959,62 €	70%
	<b>321 370,89 €</b>		<b>321 370,89 €</b>	<b>100%</b>

Terrain en cours d'acquisition - délibération du Conseil Communautaire du 19 octobre 2006

9025 m<sup>2</sup> à 7,25 € le m<sup>2</sup> hors frais d'acquisition Acte en cours chez Maître NURET 65 431,25 €

L'achat du terrain ne bénéficie pas d'aide à l'acquisition compte tenu du fait que sa viabilisation ait été subventionnée

## Plan de financement - VEFA Art de Vie

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Architecte (5,90 % des lots 1 à 9)	10 100,00 €			
Travaux VRD (lot 1)	36 147,52 €	Conseil Général	50 421,83 €	25%
Travaux Gros Œuvre (lot 2)	37 398,60 €	Règlement FDAT		
Travaux Lots 3 à 9	96 510,58 €			
Terrain + frais*	16 000,00 €	CCBVC	10 084,37 €	5%
Frais de nettoyage du terrain	1 935,54 €	Règlement FDAT		
SPS	702,20 €			
Contrôle Technique	2 142,86 €			
Frais d'Appel d'Offre	750,00 €	Entreprise	141 181,11 €	70%
	<b>201 687,30 €</b>		<b>201 687,30 €</b>	<b>100%</b>

\* estimatif

Ce plan de financement est validé. Madame Cochin ajoute que le loyer concernant l'entreprise Art de Vie sera fixé par la Commission des Affaires Economiques. Celle-ci se réunit le 05 juin 2008.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général et du Pays Loire Touraine pour l'opération de construction d'un bâtiment Atelier Relais sur la Commune de Bléré.**

## **7 - REOM Déchets Ménagers et Assimilés :**

### **o Avenant « Eco Emballages ».**

Les modifications proposées par cet avenant sont les suivantes :

- Délais pour réaliser l'étude d'optimisation prolongés d'un an.
- Soutiens à la méthanisation et au compostage modifiés (CCBVC non concernée).
- Modification de la présentation des annexes H.

Remarques : ces modifications ont fait l'objet d'une validation préalable du Comité de Concertation Collectivités locales (AMF, Amorce et CNR).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente à signer l'avenant n°2 Eco-Emballages au contrat Programme de Durée Barème D.**

### **o Etude d'optimisation de service Déchets Ménagers : Choix du titulaire.**

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en date du 06 mai 2008, propose de retenir l'offre de la Société Synthéco, pour un montant de 14 650 euros HT (mieux disant).

Cette offre répond au cahier des charges de la CCBVC et aux critères d'Eco-Emballages. Pour cette étude, nous obtenons une aide d'Eco Emballage de 17 218 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente à signer le marché concernant l'étude d'optimisation du service d'élimination des déchets ménagers avec la Société Synthéco, pour un montant de 14 650 euros HT.**

Monsieur Avenet fait remarquer que cette étude doit déboucher sur un plan d'action précis et positif. Cette étude doit permettre, entre autres, de préparer les prochains appels d'offres (gestion des déchetteries).

Madame Méry demande ce qu'il en est au niveau du recyclage des sous emballages. Ce système est déjà en place dans certains Pays européens. Madame Cochin fait remarquer qu'il serait intéressant que Madame Méry fasse partie de la Commission de l'Aménagement de l'espace afin d'étudier le sujet.

Monsieur Jacques ajoute que ce genre de prestation doit être prévue au moment du renouvellement des marchés.

## **8 - Aires d'Accueil des Gens du Voyage : autorisation de lancer la procédure d'appel à concurrence pour la gestion des aires.**

Madame la Présidente doit être autorisée par l'Assemblée à lancer une procédure de mise en concurrence pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Le contrat actuel se termine fin août 2008.

Il semble judicieux de prolonger ce contrat jusqu'au 31 décembre 2008 afin de préparer un appel d'offres européen pour une prestation de 3 ans.

Madame Barou précise que la Commission s'est réunie lundi 19 mai afin d'étudier le CCTP concernant cet appel d'offres.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente à lancer un appel d'offres ouvert pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, pour une durée de 3 ans.**

## **9 - Patrimoine / Gestion du Sport : convention type d'utilisation des structures sportives communautaires.**

Monsieur Gauthier fait remarquer qu'il est nécessaire de responsabiliser les utilisateurs des gymnases. De nombreux dégâts sont recensés chaque année (exemple : une vitre spéciale à remplacer - Coût 600 euros). Les auteurs des faits doivent être pécuniairement responsables des dégâts causés.

C'est pourquoi, une convention type devant être signée par toutes les Associations utilisant les équipements sportifs communautaires est proposée. Ceci permettra de définir les responsabilités de chacun des intervenants.

Madame Picard demande si un état des lieux est réalisé après chaque utilisation. Monsieur Gauthier répond qu'une inspection sera effectuée chaque lundi matin.

Un courrier a été transmis à chaque Association. Des effets positifs ont déjà été notés.

Monsieur Chantrel demande si une convention sera signée avec chaque Association. Monsieur Gauthier répond que pour chacune des installations, une convention sera signée avec toutes les associations utilisatrices des locaux.

Monsieur Vernet demande si le Collège est concerné par cette convention. Monsieur Gauthier répond qu'il existe déjà une convention entre le Conseil Général, le Collège et la CCBVC. En cas de dégradations, le Collège est responsable des réparations.

Monsieur Vaslin fait remarquer que la détermination des responsables de certaines dégradations sera difficile. En effet, le Collège utilise les gymnases en journée et les Associations l'utilisent le soir. Il faudrait un état des lieux après chaque passage.

Monsieur Gély demande si les Associations pourraient avoir recours à leur assurance. Néanmoins, il faudrait justifier les dégâts par un état des lieux au début et à la fin de chaque utilisation. Monsieur Gauthier ajoute que cela semble difficile à mettre en place.

Madame Cochin ajoute que la sensibilisation des Associations au respect des locaux et du matériel serait la meilleure solution.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente à signer une convention avec chacune des Associations qui utilisent l'une des installations sportives de la CCBVC.**

## **10 - Autoroute A85 : 1 % Paysage / Avis sur le programme prévisionnel.**

Madame Barou précise que la CCBVC est peu concernée

Madame Méry fait remarquer que une pétition contre le bruit occasionné par l'A 85 circule sur la Commune de Luzillé. 150 habitants environ ont signé cette pétition.

Le nombre de véhicules circulant est beaucoup plus élevé depuis l'ouverture du dernier tronçon.

Monsieur Fortier précise que le programme 1% Paysage ne concerne pas l'aménagement de dispositifs anti - bruit. Monsieur Vaslin confirme cette remarque.

Madame Barou ajoute que ce programme pourrait participer à une opération de boisement.

Monsieur Papineau précise qu'il convient de se battre contre les nuisances dues au bruit.

Monsieur Bernard demande s'il convient que la Communauté de Communes adhère à l'Association.

Madame Cochin répond que la décision pourrait être reportée à la réunion de juin 2008.

## **11 - Questions diverses.**

- Horaires des réunions.

Les réunions de la Présidente et des Vices - Présidents auront lieu à 17 heures au lieu de 16 heures.

Les réunions de Bureau auront lieu à 18 heures au lieu de 17 heures.

Les réunions du Conseils Communautaires sont maintenues à 18 heures.

Les prochaines dates de réunions seront mises à jour sur le site Internet de la CCBVC.

- Election d'un délégué au Conseil d'Administration du Collège.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Robert PAPINEAU en tant que délégué au Conseil d'Administration du Collège.**

- Commission Aménagement de l'espace.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Madame Régina MERY en tant que membre de la Commission Aménagement de l'espace.**

- Visite de Monsieur LEBRETON, Premier Vice Président du Conseil Général.

Monsieur Le Breton, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Général, désire effectuer une visite de sites d'activités économiques sur le territoire de la CCBVC le 19 juin à partir de 9h00. Le repas du midi pourrait être prévu à Cigogné.

- L'ORAC.

La présidente informe les élus que le dispositif de l'ORAC va être relancé à partir de 2009.

- Volabel.

Monsieur Vaslin demande si le dossier concernant la Société Volabel a évolué. Une quinzaine de personnes travaillent encore sur le site.

Madame Cochin répond qu'une rencontre avec Madame Gauthier a été organisée, avec Monsieur Gauthier, afin de faire le point sur la situation qui semble critique.

Monsieur Bernard ajoute que différents aspects doivent être considérés : 29 licenciements ont été recensés à ce jour. Il reste 19 employés.

De plus, les bâtiments sont relativement anciens. Si la CCBVC se proposait de racheter ces bâtiments, le prix serait fixé au montant de l'estimation des Domaines qui sera très faible.

Madame Cochin précise que la Société est en redressement judiciaire et qu'il convient d'attendre la décision du Tribunal.

Monsieur Vaslin demande si la reprise du bâtiment serait une solution judiciaire. Un problème a déjà été rencontré avec la Société BOULPAT.

Monsieur Bernard répond que le fondement de la Communauté de Communes est d'aider les entreprises lorsque cela est possible. Il précise que la nature du bâtiment couvert est relativement spécifique (couvert en fibrociment).

Madame Cochin ajoute que le sujet devra être traité en Commission.

Monsieur Fortier demande à intervenir sur ce sujet. La Société Volabel représente le dernier abattoir de volaille du secteur. Il est du devoir de la CCBVC d'étudier des solutions et de rester vigilant pour sauvegarder les entreprises et les emplois.

En matière d'imposition, nous sommes contraints de faire des efforts pour cela.

Monsieur Bernard précise que l'activité d'abattage n'est plus pratiquée sur le site.

Madame Cochin ajoute que la gérante travaille sur différents projets.

○ SMITOM d'Amboise.

Monsieur Schnel informe l'Assemblée qu'il convient de nommer des représentants de la CCBVC au sein des 3 Commissions du SMITOM.

- Commission Touraine Propre : 1 membre. Monsieur Duval est désigné par le Conseil Communautaire.
- Commission Finances : 2 membres. Madame Barou et Monsieur Chéry sont désignés par le Conseil Communautaire.
- Commission Prospective : 2 membres. Messieurs Vaslin et Bauer sont désignés par le Conseil Communautaire.

Monsieur Fortier suggère que tous les représentants de la CCBVC fassent un point concernant les actions des différentes structures extra communales dans lesquelles ils sont nommés.

Monsieur Avenet remarque que des points sont déjà réalisés par certaines Commissions.

*Programme prévisionnel des prochaines réunions.*

<b>Présidents et Vices - Présidents</b>	<b>Bureaux</b>	<b>Conseils Communautaires</b>
Mardi 17 juin à 17 h	Mardi 24 juin à 18 h	Jeudi 26 juin à 18 h
Mardi 15 juillet à 17 h	Mardi 22 juillet à 18 h	Jeudi 24 juillet à 18 h
Mardi 16 septembre à 17 h	Mardi 23 septembre à 18 h	Jeudi 25 septembre à 18 h
Mardi 14 octobre à 17 h	Mardi 21 octobre à 18 h	Jeudi 23 octobre à 18 h
Mardi 18 novembre à 17 h	Mardi 25 novembre à 18 h	Jeudi 27 novembre à 18 h
Mardi 9 décembre à 17 h	Mardi 16 décembre à 18 h	Jeudi 18 décembre à 18 h

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire de Séance  
Gérard JACQUES

La Présidente,  
Jocelyne COCHIN